



Directive 121 (1958)

Aide aux régions moins développées

Assemblée parlementaire

L'Assemblée

Ayant adopté la [Recommandation 158](#),

Invite le Président à convoquer une réunion du Comité Mixte, au niveau ministériel, de préférence au début de septembre, en vue de discuter spécialement la question de l'aide aux régions moins développées.

